



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

SEANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE
DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA
M.R.C. AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, JEUDI LE 7
FEVRIER 1991, A 20H00.

Etaient présents :

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur Frédéric Trépanier, préfet suppléant
Monsieur Pierre Beauregard, conseiller
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Roger Brouard, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Jean-Claude Beaudoin, conseiller suppléant
Monsieur Georges Florès, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Paul-André Perreault, conseiller
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Denis Viens, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Claude Voyer, conseiller

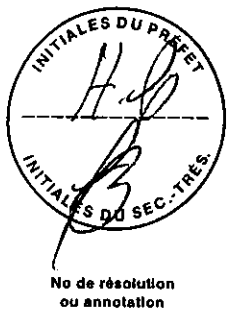
Etaient absents :

Monsieur Marcel Dulude, conseiller (remplacé par monsieur
Jean-Claude Beaudoin)
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller

Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, assistait
également à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
 - 2.1 Séance extraordinaire du 6 décembre 1990
 - 2.2 Séance ordinaire du 10 janvier 1991
3. Demande d'avis : règlement d'emprunt
 - 3.1 Règlement 1453 : Saint-Bruno-de-Montarville
4. Révision de la zone agricole permanente
5. Avis de conformité : plan d'urbanisme de Saint-Bruno-de-Montarville
6. Gestion des déchets
 - 6.1 Entente habilitant la M.R.C.
 - 6.2 Centre de tri régional
 - 6.3 Déchets domestiques dangereux
7. Règlement 8-11 amendant le règlement de contrôle
interimaire



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

8. Poste d'inspecteur régional
9. Ligne d'urgence 9-1-1
10. Demande d'appui : M.R.C. d'Abitibi
11. Bordereau des comptes à payer
12. Correspondance
13. Affaires publiques
14. Divers
15. Clôture de la séance

POINT 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

91-02-018

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Roger Brouard
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que
déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

2.1 Séance extraordinaire du 6 décembre 1990

91-02-019

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire
du 6 décembre 1990 soit et est adopté, tel que rédigé par
le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

2.2 Séance ordinaire du 10 janvier 1991

91-02-020

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Denis Viens
APPUYE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du
10 janvier 1991 soit et est adopté, tel que rédigé par le
secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

91-02-021

POINT 3. DEMANDE D'AVIS : REGLEMENT D'EMPRUNT

3.1 Règlement 1453 : Saint-Bruno-de-Montarville

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 21 janvier 1991 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur les équipements publics conformément au règlement de contrôle intérimaire

EN CONSEQUENCE

**IL EST PROPOSE PAR Monsieur Roger Brouard
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier**

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1453 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 4. REVISION DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE

Le directeur général fait rapport de la rencontre du 30 janvier 1990 avec les commissaires de la C.P.T.A.Q. au cours de laquelle cinq (5) municipalités ont formulé à nouveau des demandes de révision de la zone agricole permanente.

Il en découle que la Commission présentera sa quatrième proposition avant la prochaine séance du Conseil, prévue pour le 7 mars 1991. Il a toutefois été convenu qu'un Comité technique analysera les demandes de la ville de Beloeil; alors que la Commission ne prendra une position définitive dans la demande de la ville d'Otterburn Park que suite à la consultation publique que doit tenir la Commission.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

POINT 5. AVIS DE CONFORMITE : PLAN D'URBANISME DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Monsieur Jean Bergeron, urbaniste à la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, présente le plan d'urbanisme de la ville. Suite à cette présentation, monsieur Bernard Gagnon, maire de la ville de Saint-Basile-le-Grand, demande si la vocation du Grand Boulevard est conséquente au fait qu'il constitue une voie de raccordement entre l'échangeur Seigneurial et la rue Principale à Saint-Basile-le-Grand.

Le représentant de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville souligne que le Grand Boulevard occupera toute l'emprise disponible, sans toutefois préconiser une circulation rapide à caractère de transit.

Suite à ces échanges, les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal de la séance du 14 janvier 1991 du Comité consultatif d'aménagement, où le Comité formule des recommandations quant aux modifications à apporter au plan d'urbanisme de Saint-Bruno-de-Montarville.

Le Conseil appuie les recommandations faites par le Comité consultatif d'aménagement et demande à la ville de Saint-Bruno-de-Montarville de les prendre en considération.

POINT 6. GESTION DES DECHETS

6.1 Entente habilitant la M.R.C.

Les membres du Conseil prennent connaissance de la lettre de madame Caroline Pouliot, secrétaire de la Commission municipale du Québec, informant la M.R.C. que l'entente relative à la gestion des déchets était approuvée à l'exception du premier et cinquième alinéas de l'article 4. Toutefois, ces exceptions ne présentent pas de problèmes majeurs à l'application actuelle de l'entente.

6.2 Centre de tri régional

ATTENDU QUE les municipalités de Beloeil, Carignan, Chambly, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles Paroisse, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis Paroisse, Saint-Denis-sur-Richelieu Village, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil ont adhéré à une entente intermunicipale;

ATTENDU QUE ladite entente habilite la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à élaboré des systèmes de disposition des déchets;

ATTENDU QUE les municipalités précédemment énumérées ont adhéré individuellement à une entente relative à une étude de faisabilité d'un centre de tri de matières recyclables issues de la collecte sélective sur la Grande Rive-Sud;

91-02-022



No de résolution
ou annotation

91-02-022
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE cette adhésion a eu lieu antérieurement à l'entente d'habilitation de la M.R.C. en matière de disposition des déchets;

ATTENDU QUE l'étude de faisabilité a été déposée;

ATTENDU QUE de ce fait il y a lieu pour les municipalités de se positionner quant à la poursuite du projet d'implantation d'un centre de tri de matières recyclables;

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Roger Brouard
APPUYE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RESOLU QUE la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, au nom des quatorze municipalités membres de l'entente sur la disposition des déchets, adhère à un regroupement de municipalités de la Grande Rive-Sud visant l'implantation d'un centre de tri de matières recyclables issues de la collecte sélective;

QUE messieurs Honorius Charbonneau, Julien Bussière, Bernard Gagnon, Paul-André Perreault et Frédéric Trépanier soient et sont mandatés à titre de représentants de la M.R.C., lors des rencontres préparatoires, à la création d'une entité légale chargée de l'implantation d'un centre de tri sur la Grande Rive-Sud.

ADOpte A L'UNANIMITE

6.3 Gestion des déchets domestiques dangereux

Monsieur Georges Florès, membre du Comité "ad hoc" sur la gestion des déchets domestiques dangereux, fait rapport des activités du Comité. Il indique qu'un document sera déposé lors de la prochaine séance.

POINT 7. REGLEMENT 8-11 AMENDANT LE REGLEMENT DE
CONTROLE INTERIMAIRE

91-02-023

ATTENDU QUE le règlement numéro 8, "règlement de contrôle intérimaire" est en vigueur depuis le 22 juin 1983;

reçu au M.A.M.
16/02/91
(entrée en vigueur
le 10 mai 1991)

ATTENDU QUE lors de son adoption, le règlement de contrôle intérimaire permettait la coupe d'arbres pour fins de mise en culture du sol dans les bois protégés;

ATTENDU QUE, durant cette période, des citoyens se sont prévalus des dispositions du règlement et ont procédé à l'abattage d'arbres;

ATTENDU QU'une fois les arbres disparus à un endroit donné, il ne s'agit plus de bois à protéger pour le secteur concerné;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

91-02-023
(suite)

ATTENDU QUE le règlement de contrôle intérimaire a été amendé par le règlement numéro 8-9;

ATTENDU QUE parmi les amendements apportés par le règlement 8-9, l'abattage d'arbres dans les secteurs de bois protégés pour des fins de mise en culture du sol est prohibé;

ATTENDU QUE le plan d'identification du bois protégé à l'annexe 6.3 du règlement de contrôle intérimaire doit faire l'objet d'une modification, suite à des interventions conformes au règlement de l'époque;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du 10 janvier 1991

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYE PAR Monsieur Roger Brouard

ET RESOLU, par le conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, QUE le règlement numéro 8-11, amendant le règlement de contrôle intérimaire (règlement numéro 8), soit et est statué comme suit :

ARTICLE 1

L'annexe 6.3 est changée pour l'annexe jointe au présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 8. POSTE D'INSPECTEUR REGIONAL

ATTENDU QUE lors de l'acceptation des prévisions budgétaires pour l'année financière 1991, un poste d'inspecteur régional a été prévu;

ATTENDU QU'une description de tâches a été déposée au Conseil par le directeur général;

ATTENDU QU'il y a lieu d'afficher le poste afin de sélectionner un ou une candidat(e);

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU D'autoriser le directeur général à ouvrir un concours pour la sélection d'un(e) candidat(e) au poste d'inspecteur régional;

91-02-024



No de résolution
ou annotation

91-02-024
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

QUE le poste ait un caractère temporaire soit jusqu'au 31 décembre 1991.

ADOpte MAJORITAIREMENT messieurs Julien Bussière et Ferdinand Borremans ayant voté contre la résolution.

POINT 9. LIGNE D'URGENCE 9-1-1

Monsieur Bernard Gagnon, maire de la ville de Saint-Basile-le-Grand, informe le Conseil que sa municipalité, de même que celles de Saint-Bruno-de-Montarville, Sainte-Julie, Saint-Amable et Varennes, envisagent la possibilité de se raccorder à la ville de Boucherville afin d'offrir le service d'urgence 9-1-1.

Puisqu'une étude de coûts a déjà été réalisée en février 1989, par la M.R.C., pour mettre sur pied un tel service, le représentant de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville demande à ce que ladite étude soit actualisée aux coûts de 1991. Il informe le Conseil que la ville de Saint-Bruno-de-Montarville ne prendra position de façon définitive que suite au dépôt dudit document lors de la prochaine séance.

POINT 10. DEMANDE D'APPUI : M.R.C. D'ABITIBI

91-02-025

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, a déposé à la table Québec-Municipalités le 14 décembre 1990 une proposition sur le partage des responsabilités intitulée : "Vers un nouvel équilibre";

ATTENDU QUE suite à l'analyse de ce document, le Gouvernement du Québec ne fait que transférer un nouveau fardeau fiscal aux municipalités qui ne traduit aucune décentralisation réelle des pouvoirs et responsabilités;

ATTENDU QUE le transfert de ces nouvelles factures aux municipalités aura pour effet de détruire les petites municipalités des régions et plus particulièrement, les municipalités de la M.R.C. d'Abitibi qui connaissent un développement économique en déclin;

ATTENDU QU'une fois de plus, le Gouvernement du Québec établit des politiques mur à mur sans tenir compte des problématiques des régions;

ATTENDU QUE les maires de la M.R.C. d'Abitibi contestent en totalité la proposition du ministre des Affaires municipales;

ATTENDU QU'une résolution en ce sens a été acheminée par la M.R.C. d'Abitibi à toutes les M.R.C. du Québec;

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Jean-Claude Beaudoin
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans



No de résolution
ou annotation

91-02-025
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ET RESOLU que le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu partage les préoccupations exprimées par le Conseil de la M.R.C. d'Abitibi.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 11. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

91-02-026

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #91-02, de chèque #3844 à chèque #3879 et chèque #S2630 à chèque #S2665 pour un montant total de 57 313,91 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 12. CORRESPONDANCE

- 91-063 07-01-91 Lettre de MADAME LUCILLE LEBEAU, secrétaire de direction, VILLE DE MONT SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution #90-617 concernant le redressement des limites territoriales entre Mont Saint-Hilaire et Saint-Jean-Baptiste.
- 91-064 07-01-91 Lettre de MONSIEUR CAMILLE ROBITAILLE, président, ASSOCIATION DES RÉCUPÉRATEURS DU QUÉBEC INC., accusant réception de notre cotisation annuelle.
- 91-065 08-01-91 Lettre de MONSIEUR CLÉMENT VAUTOUR, secrétaire-trésorier, M.R.C. DES MASHKOUTAINS, nous transmettant la résolution #90-293 concernant la nomination des représentants du bureau des délégués pour l'exercice 1991.
- 91-066 08-01-91 Lettre de MADAME JOSÉE RACICOT, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous transmettant les règlements d'emprunts #1449 et 1450 pour approbation du Conseil.
- 91-067 11-01-91 Lettre de MADAME SUZANNE OUELLET, greffière, VILLE DE MARIEVILLE, nous transmettant la résolution #90-642 concernant la tarification des documents d'évaluation des commissions scolaires.
- 91-068 11-01-91 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous transmettant la résolution #90-312 concernant la nomination des représentants au sein du bureau des délégués.
- 91-069 14-01-91 Lettre de MONSIEUR GAÉTAN BACHAND, président, U.P.A. ST-JEAN-VALLEYFIELD, prenant position dans l'affaire "Philippe Gemme".



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

- 91-070 15-01-91 Lettre de MADAME MARGOT LESTRADE, PRATTE-MORRISSETTE INC., nous transmettant une facture au montant de 2 207,25 \$ relativement au assurances générales.
- 91-071 15-01-91 Lettre de MONSIEUR BRUNO GRENIER, attaché politique, MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE, accusant réception de notre résolution concernant la démolition du Collège Saint-Gabriel.
- 91-072 15-01-91 Lettre de MONSIEUR GÉRALD BELLEY, attaché politique, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception de notre résolution concernant la demande de délai pour avis de conformité du plan d'urbanisme de la ville de Carignan.
- 91-073 15-01-91 Lettre de M^e ARMAND POUPART JR., POUPART & POUPART, acceptant de nous représenter dans le dossier : "Interventions sur les berges à Saint-Mathieu-de-Beloeil".
- 91-074 15-01-91 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MONT SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution #91-06 concernant les prévisions budgétaires pour l'année financière 1991.
- 91-075 15-01-91 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT SAINT-HILAIRE, nous transmettant l'avis public pour le règlement relatif aux cours d'eau Charbonneau-Bernard, Auclair et Branches, partie du ruisseau Bernard.
- 91-076 15-01-91 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MONT SAINT-HILAIRE, nous transmettant la demande d'adhésion à un regroupement de municipalités pour l'implantation d'un centre de tri par la M.R.C. de Lajemmerais.
- 91-077 15-01-91 Lettre de MONSIEUR ANDRÉ EMOND, service des travaux publics, VILLE DE MONTRÉAL, nous transmettant le rapport sur la collecte des déchets domestiques dangereux du 9 juin 1990.
- 91-078 15-01-91 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire de la Commission, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, approuvant l'entente intermunicipale habilitant la M.R.C.V.R. à exploiter un système de gestion de déchets.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 91-079 16-01-91 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEM-MERAIS, nous transmettant un projet de règlement afin de modifier leur schéma d'aménagement.
- 91-080 16-01-91 Lettre de MONSIEUR RAYMOND L'ITALIEN, directeur général, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, accusant réception de notre résolution relativement à la démolition du collège Saint-Gabriel.
- 91-081 16-01-91 Lettre de M^e ARMAND POUPART JR., POUPART & POUPART, nous transmettant copie du désistement signée par les parties, ce qui met fin au dossier "Les Placements Arclo Inc."
- 91-082 17-01-91 Lettre de MONSIEUR RALPH MERCIER, président par intérim, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, concernant les propositions gouvernementales en matière de transfert de responsabilités.
- 91-083 17-01-91 Lettre de MONSIEUR PAUL LEDUC, président, SOCIÉTÉ MONTÉRÉGIENNE DE DÉVELOPPEMENT, nous transmettant une formule d'adhésion pour l'année 1991.
- 91-084 17-01-91 Lettre de MONSIEUR JEAN-MARIE HARVEY, ingénieur, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, nous transmettant un formulaire d'engagement pour la révision du projet du cours d'eau Desgranges.
- 91-085 17-01-91 Lettre de MADAME MONIQUE BARRETT, adjointe administrative, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution #91-01-11 concernant l'adhésion de la ville de Beloeil dans un regroupement de municipalités pour l'implantation d'un centre de tri par la M.R.C. de Lajemerais.
- 91-086 17-01-91 Lettre de MONSIEUR GILLES CARON, L'AC-COPES, concernant la demande de dézonage du verger Tétreault faite par la ville d'Otterburn Park à la C.P.T.A.Q..
- 91-087 17-01-91 Lettre de MADAME JOHANNE GAQUETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA, concernant la prochaine réunion de la Table de concertation des préfets de la Montérégie.
- 91-088 18-01-91 Lettre de MADAME ANDRÉE DAIGLE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, concernant les prévisions budgétaires pour l'année financière 1991.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 91-089 18-01-91 Lettre de MADAME LISE MONETTE, directrice du service de la formation municipale, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, transmettant quelques exemplaires du nouveau guide d'accueil à l'intention des inspecteurs municipaux.
- 91-090 21-01-91 Lettre de MADAME JOSÉE RACICOT, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous transmettant le règlement d'emprunt #1453 pour approbation du Conseil.
- 91-091 21-01-91 Lettre de MONSIEUR GÉRALD BELLEY, attaché politique, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception de notre résolution concernant la démolition du Collège Saint-Gabriel.
- 91-092 21-01-91 Lettre de MADAME LOUISE GRAVEL, attachée politique, CABINET DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC, accusant réception de notre résolution concernant la démolition du Collège Saint-Gabriel.
- 91-093 21-01-91 Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur général, U.M.R.C.Q., concernant les conférences socio-économiques.
- 91-094 22-01-91 Lettre de MONSIEUR JOSEPH-HENRI PAGÉ, secrétaire-trésorier, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la demande de dézonage agricole relativement au verger sur les parties de lots 142 et 145.
- 91-095 23-01-91 Lettre de MONSIEUR CLAUDE BEAULIEU, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE MEKINAC, nous transmettant la résolution #91-01-11 concernant le rationnement en cas de guerre.
- 91-096 24-01-91 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT SAINT-HILAIRE, demandant des informations supplémentaires touchant l'aménagement global des cours d'eau à Otterburn Park.
- 91-097 24-01-91 Lettre de MADAME NICOLE INKEL, secrétaire-trésorière, M.R.C. DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE, concernant l'élection d'un nouveau préfet.
- 91-098 25-01-91 Lettre de MONSIEUR MARC-YVAN CÔTÉ, ministre, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, nous transmettant deux exemplaires d'un document relatif à une réforme axée sur le citoyen.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 91-099 25-01-91 Lettre de MONSIEUR MICHEL ROY, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. D'ABITIBI, nous transmettant la résolution #404-01-91 qui conteste la proposition de partage de responsabilités.
- 91-100 25-01-91 Lettre de MADAME MONIQUE BEAUDRY, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le plan d'urbanisme.
- 91-101 25-01-91 Lettre de M^e GUY LA HAYE, notaire, LA HAYE & DUBOIS, transmettant un acte de vente par la M.R.C.V.R. à la corporation municipale de la Paroisse de St-Mathieu-de-Beloel.
- 91-102 28-01-91 Lettre de MADAME JEANNE MARCHILDON, T.A.C.H., concernant le dézouage du verger Tétreault à Otterburn Park.
- 91-103 28-01-91 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant les résolutions #91-01-22 et 91-01-50 concernant les prévisions budgétaires pour l'année 1991 et l'implantation d'un centre de tri régional.

Publications du mois de janvier 1991

Nouvelles fiscales du Québec	no.2 janvier 1991
Municipalité	janvier 1991
Gazette officielle du Québec	no.52 26 décembre 1990
Muni-Express	spécial no.4 décembre 1990
Gazette officielle du Québec	partie 2, no.1 2 janvier 1991
Le bulletin des Assises du Québec	vol.2, no.2
Info +	vol.XI, no.15 10 janvier 1991
Publiquip	vol.8, no.1 janvier 1991
Nouvelles Fiscales du Québec	no.9 déc. 1990, jan. 1991
Muni-Express	spécial no.1 janvier 1991
Gazette officielle du Québec	partie 2, no.3 16 janvier 1991



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

Gazette officielle du Québec

partie 2, no.2
9 janvier 1991

Muni-Express

spécial no.2
janvier 1991

POINT 13. AFFAIRES PUBLIQUES

Monsieur Simon Vary demande au Conseil s'il serait possible de rencontrer le Comité "ad hoc" sur la gestion des déchets afin de lui faire part d'un projet qu'il aimerait réaliser sur le territoire de la M.R.C..

Monsieur Paul-André Desbiens, membre du C.R.E.M., informe le Conseil que son organisme a pris position en faveur du maintien en zone non-agricole pour le verger à Otterburn Park.

POINT 14. DIVERS

Aucun autre sujet n'est discuté à ce point.

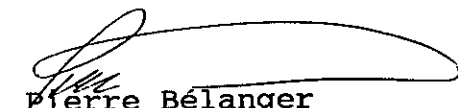
POINT 15. CLOTURE DE LA SEANCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOpte A L'UNANIMITE

Il est 22 heures 05.


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**